

laboureurs patients, voire des notaires, des médecins, des commerçants, mais point de directeurs sociaux, de ces hommes qui apportent un facteur nouveau à l'évolution. C'est par la faculté de produire beaucoup d'hommes très supérieurs qu'*Europæus* se place en tête de toute l'humanité.

Cette supériorité ne se maintiendra pas d'une manière nécessaire. Je ne veux pas dire qu'elle cessera, mais elle pourrait cesser. Les sélections sociales peuvent arriver, en un temps assez court, à éliminer les éléments les plus eugéniques. C'est ainsi qu'ont péri tous les grands peuples de l'antiquité. Les désastres militaires n'ont fait que renverser des états croulants de vétusté, vivant par habitude, et chez lesquels la multitude répandue dans les rues et les campagnes ne suppléait pas à l'absence d'hommes dans le sens complet du mot. Cette possibilité est tout simplement celle de l'arrêt et du recul de la civilisation. Rien ne permet, en effet, de compter sur des races qui depuis des siècles et des siècles n'ont pas tiré de leurs rapports avec la civilisation les moyens d'évoluer. Les nègres, par exemple, paraissent des barbares définitifs. Par une sélection systématique, on pourrait en faire sortir une population très supérieure aux Aryens les plus eugéniques, mais il ne faut pas faire cette hypothèse, car si l'on fait de la sélection systématique ce ne sera point à leur bénéfice. Les sélections sociales relèveront certainement les nègres, elles feront périr de misère les éléments qui ne pourront s'adapter au travail plus intense imposé aux peuples africains par la civilisation, mais elles ne feront que le nécessaire, c'est-à-dire ce qu'il faudra pour fabriquer de bons producteurs économiques.

L'anthroposociologie comme moyen d'investigation. — L'anthroposociologie est la branche de l'anthropologie qui étudie

l'homme comme membre de la société. Je n'aime pas beaucoup ce terme, mais il est tellement répandu que je suis obligé de l'employer quelquefois pour me faire comprendre.

Les recherches de cet ordre, quand on les pratique dans les régions où existe *H. Europæus*, soit pur soit à l'état de combinaison ethnique, ont pour résultat immédiat de montrer la proportion de cette race dans les diverses catégories sociales. L'étude de la supériorité d'*Europæus* se ferait donc d'une manière toute naturelle par l'analyse ethnique des diverses catégories sociales en Europe et dans quelques régions hors d'Europe.

Je ne veux pas me livrer de nouveau à ces recherches, qui ont fait l'objet du cours de l'année précédente. Les *Sélections sociales* sont le développement tout naturel du présent chapitre, qui prendrait, si je voulais le traiter d'une manière étendue, des proportions supérieures à tout le reste du présent volume. Je me bornerai donc à compléter sur quelques points la documentation des *Sélections sociales*, mais avant de le faire, j'insisterai sur deux idées qui paraissent avoir besoin d'être présentées d'une manière très nette, car elles ont fait l'objet de raisonnements inexacts de la part de beaucoup de bons écrivains.

Gobineau pensait que la stratification sociale avait pour origine des faits militaires, invasion, conquête, assujettissement des vaincus. Cette idée se retrouve dans les écrits de Broca, nous avons vu tout à l'heure, dans le cas particulier des Germains établis en Gaule, que Livi ne l'avait pas abandonnée, et je sais que beaucoup de bons esprits lui accordent encore un certain crédit. En réalité la stratification actuelle n'a rien à voir avec la conquête barbare. Les phénomènes de dissociation, de capillarité, nous expliquent d'une manière suffisante l'état actuel des choses. Nous voyons sous nos yeux se

produire l'afflux des dolichoïdes sur certains points, leur élévation dans l'échelle sociale. Toutes les recherches d'analyse ethnique sont d'une clarté parfaite à cet égard. Il y a longtemps que l'état de choses créé par les invasions a disparu, et l'état actuel se fait et se défait d'une manière continue. Je renverrai pour plus de développements aux mémoires spéciaux de Closson : *Dissociation by displacement, La dissociation par déplacement, Ethnic stratification, etc.*

Conquête militaire conquête interstitielle
 Il faut d'ailleurs remarquer que la conquête peut revêtir deux formes, militaire et interstitielle. La conquête interstitielle se produit quand dans un pays s'infiltrent d'une manière graduelle et pacifique des éléments étrangers, qui finissent par s'emparer du pouvoir par le fonctionnement normal des institutions politiques. L'infiltration d'innombrables bandes de barbares dans l'Empire romain est un exemple d'invasion interstitielle précédant une conquête militaire. Encore peut-on aller jusqu'à dire que les nouveaux-venus avaient en partie conquis le pouvoir, car beaucoup d'entre eux avaient trouvé moyen d'accéder aux plus hautes charges. Nous assistons à un spectacle analogue en France, où l'oligarchie a provoqué un appel considérable d'étrangers, dont un grand nombre occupent les situations les plus en vue. La conquête interstitielle, pour s'opérer sans fracas, peut n'être ni moins complète ni moins définitive que la conquête par les armes.

L'autre idée fautive est peut-être encore plus généralement répandue. Elle est partagée par des anthropologistes très en vue, que les conséquences de l'anthroposociologie déroutent dans leurs idées préconçues, et aussi dans leurs préjugés politiques. Livi, Manouvrier, d'autres encore, soutiennent que les résultats de l'anthroposociologie sont mal interprétés, que les faits sont exacts, mais qu'ils ne supposent nullement une inégalité des races, entraînant superposition d'une manière néces-

saire, comme dans un tube contenant du mercure, de l'eau et de l'huile. Il s'agirait simplement d'un phénomène de péréquation de l'indice. Le mélange des races étant plus grand dans les villes, dans les classes supérieures, dans les éléments en mouvement, il serait tout naturel que l'indice fût plus faible en France dans toutes les catégories correspondantes. Livi croit voir une preuve à l'appui de cette idée dans le fait que les éléments sélectionnés sont, dans l'Italie du Sud, moins dolichocéphales au lieu de l'être davantage.

Ammon et Closson ont répondu avec raison à Livi que son argument prouvait seulement l'infériorité du type dolichobrun (*meridionalis*) par rapport au type brachycéphale d'Italie, (le plus souvent *Dinaricus*), mais qu'il n'y avait aucune conséquence à en tirer pour le cas où la comparaison s'établit entre *Europæus* et *Alpinus*. La psychologie de l'Anglais n'est pas celle du Sicilien, et celle du Yankee n'est pas davantage celle du Napolitain. Ce n'est pas l'indice qui fait la supériorité, tant s'en faut, puisqu'en Amérique le nègre est plus dolichocéphale que le Gallo-Saxon, et cependant lui est socialement inférieur. *Meridionalis* dolichocéphale est inférieur au brachycéphale, *Alpinus* ou *Dinaricus*, et celui-ci à *Europæus*, encore dolichocéphale.

En ce qui concerne la France, la péréquation de l'indice ne saurait expliquer les résultats de l'analyse ethnique. C'est évidemment à la péréquation que tout le monde a songé d'abord quand on s'est trouvé en présence d'une moindre brachycéphalie des catégories sélectionnées, mais il a bientôt fallu reconnaître que la péréquation n'était pas le seul facteur en jeu. C'est ce qu'Ammon et moi nous avons fait de bonne heure, et ce que feront tous les anthropologistes de bonne foi après avoir étudié les chiffres.

Collignon a trouvé pour moyenne des indices départementaux le chiffre 83.57. Ce chiffre n'exprime pas l'indice proba-

ble d'un lot considérable, de mille Français par exemple, pris au hasard. Les départements très brachycéphales sont, en effet, très peu peuplés en comparaison des moins brachycéphales. J'ai donc repris le calcul, en multipliant chaque indice départemental par la population du département, exprimée en milliers d'habitants. J'ai divisé la somme des produits par la somme des milliers d'habitants, et obtenu le chiffre 83.01, qui peut être, jusqu'à nouvel ordre, regardé comme l'expression de l'indice des Français mâles adultes. C'est celui que l'on devrait obtenir en mesurant la population masculine entière, vers l'âge de 21 ans.

Si la péréquation était le seul facteur en cause, nous devrions trouver 1° dans toutes les régions dont l'indice est *supérieur* à la moyenne, une *moindre* brachycéphalie des catégories sélectionnées; 2° inversement, dans les régions dont l'indice est *inférieur* à la moyenne, une plus *grande* brachycéphalie des catégories sélectionnées. Or il n'en est pas ainsi, dans les régions les moins brachycéphales l'indice continue à s'abaisser davantage à mesure que les éléments sont plus sélectionnés. Il tend donc vers la moyenne 77 ou 78 d'*Europæus* et non vers celle 83.01 de la nation française.

Paris a un indice de 80.7, la Seine 80.9. L'indice est donc de plus de deux unités au dessous de la moyenne de la France, et même des départements de la région parisienne, qui varient entre 81.4 et 83.1. De même l'indice de Bordeaux 79.6, est inférieur à celui du département de la Gironde 80.8, à celui de tous les départements voisins, compris entre 80.4 (Charente) et 83.6 (Landes), inférieur de trois unités et demie à celui de la France. Il n'y a pas un seul département, sauf les Pyrénées-Orientales, dont l'indice soit aussi bas que celui de Bordeaux. La Corse, les Pyrénées-Orientales, la Creuse, la Dordogne, la Gironde, le Nord, le Pas-de-Calais, la Haute-

Vienne sont les seuls départements dont l'indice soit inférieur à celui de la Seine, les deux premiers de deux unités, les autres de quelques dixièmes d'unité. Ces deux exemples suffisent à prouver l'insuffisance de l'hypothèse de la péréquation pour la France. Il en est de même pour le grand-duché de Bade, où l'indice des villes est inférieur à celui de toutes les circonscriptions rurales qui les alimentent et très inférieur à la moyenne générale. L'exemple le plus saisissant que l'on puisse donner est cependant l'Autriche. La ville de Vienne est moins brachycéphale que la circonscription dont elle est le centre, et celle-ci est précisément la moins brachycéphale de l'Empire Austro-Hongrois. Il en est à peu près de même en Suisse : tout le pays est brachycéphale, les villes seules tendent à la dolichocéphalie : Genève, Bâle, Zurich, Berne.

On trouve en France quelques villes en très petit nombre, au centre de pays très brachycéphales, qui ont un indice supérieur à 83. Lyon paraît être du nombre, près de 85, autant qu'on en peut juger sur des chiffres insuffisants : cette ville a bien une Société d'Anthropologie, mais celle-ci ne paraît pas d'un zèle très actif pour les recherches locales. La région dont Lyon est le centre atteint des indices très élevés : l'Ain, le Doubs, le Jura, le Rhône dépassent 86, la Haute-Loire, la Haute-Saône, Saône-et-Loire sont au-dessus de 87.

L'explication de l'inégalité des indices par la péréquation n'est donc pas possible. Cette explication était la première qui dût venir à l'esprit, et de fait elle a retardé longtemps le rattachement du phénomène à la sélection sociale, mais c'est bien dans cette dernière qu'il faut chercher la cause principale. C'est ce qui résultera d'ailleurs, avec la dernière évidence, des paragraphes suivants, si l'on a soin d'avoir toujours présent à la mémoire le terme de comparaison fondamental, l'indice 83 de la nation française.

Les paragraphes suivants sont la reproduction partielle, et mise à jour quant aux chiffres, d'un travail très important que j'ai publié depuis les *Sélections sociales*. Il a paru en Amérique dans le *Journal of Political Economy* de l'Université de Chicago (*Fundamental laws of Anthro-po-sociology*, 1897, VI, 54-92, et tirage à part), en Italie dans la *Rivista italiana di sociologia* (*Le leggi fondamentali de l'antro-po-sociologia*, 1897, I, 304-331, et tirage à part). La *Revue scientifique* en a publié le texte, allégé de la plupart des tableaux, le public français n'aimant guère les chiffres, pour éloquents qu'ils puissent être (*Lois fondamentales de l'Anthroposociologie*, R. scient., 1897, II, 545-552).

Loi de répartition des richesses. — *Dans les pays à mélange Europæus-Alpinus, la richesse croît en raison inverse de l'indice céphalique.*

Pour la France, le tableau suivant montre la différence de rendement des impôts les plus significatifs : 1° par comparaison entre les départements les plus dolichoïdes et les plus brachycéphales, groupés jusqu'à concurrence de dix millions d'habitants pour chaque groupe; 2° par comparaison entre les 20 départements les plus et les moins brachycéphales. L'évaluation est faite en millions de francs. Les pourcentages sont de Beddoe (*Selection in Man*, 8).

	DIX MILLIONS de		POURCEN- TAGE		20 DÉPARTEM ^{ts}		
	dolichoïdes	brachycéphales	dolichoïdes	brachycéph.	les plus dolichoïdes	les plus brachycéph.	
Contri- butions	foncière, propriétés non bâties,1896	17.725	29.891	100	168	28.096	21.491
	personnelle-mobilière —	26.485	13.227	100	50	33.470	9.566
	des portes et fenêtres —	17.239	8.581	100	50	21.636	6.055
Droits sur les	transm. à titre onéreux,1894	59.312	33.667	100	56	74.731	24.172
	d° gratuit —	7.378	4.801	100	48	9.206	3.572
	mutations par décès —	70.920	32.923	100	40	94.099	23.225
	Timbre-quittance1894	14.430	2.497	100	17	15.912	1.869
	Timb. des effets de comm. —	8.485	2.123	100	24	9.661	1.667
	Octrois.....1893	191.077	28.609	100	15	209.928	21.167
	Recettes des communes. —	399.790	109.485	100	17	449.458	78.500
	Dettes des communes... —	2.271.260	373.447	100	16	2.563.405	270.835

L'inégalité se montre écrasante au détriment des brachycéphales. Il convient d'ailleurs de tenir compte de deux éléments pour son appréciation. 1° Le groupe de dix millions de dolichoïdes ne comprend que 13 départements, celui des brachycéphales en contient 30. Cette différence de surface explique le seul cas d'infériorité du groupe dolichoïde, qui se rapporte à la propriété non bâtie. 2° La Seine fait partie du groupe dolichoïde, mais si on la retranche, bien que le lot des dolichoïdes tombe à 7 millions contre 10, la supériorité lui reste encore sur toute la ligne.

On obtient les mêmes résultats dans l'étude intérieure de chaque département. J'ai fait ce travail pour l'Hérault, l'Aveyron, et Muffang pour les Côtes-du-Nord.

La même loi se vérifie en Suisse, en Allemagne, en Autriche. Elle est également applicable en Espagne et en Italie,

mais la démonstration est plus difficile qu'en France, en raison de la prédominance, croissante du N. au S., de l'élément méditerranéen, dont l'indice se confond avec celui du dolicho-blond, mais dont les aptitudes sont moindres. Le tableau ci-dessous donne le rendement des impôts en Italie, pendant l'année 1894, dans quatre groupes de provinces, comprenant chacun environ 5.000.000 d'habitants.

	NORD		MIDI	
	brachy.	dolicho.	brachy.	dolicho.
Cont. fonc., propr. non bâties..	17.278	11.154	17.379	14.118
— — bâties.....	10.875	14.307	9.295	9.589
Impôt sur la richesse mobilière	16.968	25.346	9.910	10.096
Droits de succession.....	7.097	6.904	3.527	4.184
Droits d'enregistrement.....	8.409	8.866	7.366	7.681
	60.627	66.577	47.477	45.668

Dans les pays où l'élément *Europæus* est presque seul, la richesse est maxima. Il est probable que la loi n'est plus applicable dans ce cas : Etats-Unis, Dominion du Canada, Angleterre, Hollande, etc. La vérification serait à faire, car la loi paraît avoir une plus grande étendue que ne l'indique son énoncé. Les pays les plus dolichocéphales de l'Inde (Bengale), de la Chine et même de l'Afrique sont aussi les plus riches¹.

1. Je n'ai donné dans *Les lois fondamentales* qu'un résumé très court des corrélations économiques de l'indice céphalique, et je suis encore plus bref ici. J'engage le lecteur à se reporter au mémoire spécial que j'ai consacré à cette question. Il contient une quantité de faits suggestifs et des tableaux considérables (*Corrélations financières de l'indice céphalique*, R. d'Ec. politique, 1897, XI, 257-279).

Loi des altitudes. — Dans les régions où coexistent *H. Europæus* et *H. Alpinus*, le premier se localise dans les plus basses altitudes.

Sur le continent européen, l'habitat de *H. Europæus* coïncide à peu près avec la zone des alluvions quaternaires de la Mer du Nord et de la Baltique. La carte géologique et la carte anthropologique sont presque superposables. En France où son habitat recule sans cesse, il est presque localisé dans les plaines de Flandre, d'Artois et de Picardie, et dans la vallée inférieure des fleuves. A mesure que l'on s'avance vers le midi il devient très rare dès l'altitude de 100 m. Cependant toutes les vallées des petits fleuves méditerranéens sont encore dolichocéphales jusqu'à cette altitude et les blonds y sont nombreux.

Réciproquement les axes de brachycéphalie suivent les lignes de partage des eaux. L'axe principal part de la Galice, suit la crête des monts jusque vers le milieu des Pyrénées françaises, rejoint le plateau central, couvre le massif alpin et se bifurque. Une branche continue le long de l'arête dorsale du continent par la Forêt noire, les monts de Bohême et le relief diffus qui constitue la ligne de partage en Russie. A cette extrémité l'axe cesse au milieu d'un vaste élargissement couvrant la Pologne et les environs. L'autre branche rejoint par les Balkans le massif brachycéphale de l'Asie Mineure. Des branches secondaires dessinent la chaîne de l'Apennin, partie septentrionale et moyenne, la ligne de partage des eaux entre Loire et Seine, avec évasement sur le massif breton, la ligne des Vosges avec évasement dans l'Est de la Belgique, la ligne qui aboutit au Danemark et la chaîne qui sert d'axe à la péninsule balkanique. Il est à remarquer que presque partout le maximum de brachycéphalie ne coïncide pas avec la crête géographique des chaînes, il est, sui-

vant leur orientation, légèrement au Nord ou à l'Ouest¹.

Dans les massifs montagneux l'indice céphalique est assez exactement proportionné aux altitudes. Dans les régions moins élevées, il suffit souvent d'un relief de cent mètres pour que la brachycéphalie soit très marquée (Monts d'Arrée, Suisse normande).

La loi n'est applicable ni en Angleterre ni en Espagne, faute de brachycéphales. Cependant la chaîne côtière du N. de l'Espagne rentre dans la règle. La loi des altitudes a cependant une étendue générale plus grande que ne le comporte l'énoncé. L'axe de brachycéphalie se continue par l'Asie-Mineure, l'Arménie, les plateaux de l'Asie centrale, le Tibet, la Mongolie, la Mandchourie et va jusqu'au détroit de Behring. Une branche importante descend en Indo-Chine. De même en Amérique le grand axe des Cordillères, depuis le détroit de Behring jusqu'au cap Horn, est un axe de brachycéphalie. Les hauts plateaux du Mexique, du Pérou, de la Bolivie, de la Patagonie sont brachycéphales. En Afrique il n'y a pour ainsi dire pas de brachycéphales.

Loi de répartition des villes. — *Les villes importantes sont presque exclusivement localisées dans les régions dolichocéphales, et dans les parties les moins brachycéphales des régions brachycéphales.*

1. Voyez sur ce point *Matériaux pour l'Anthropologie de l'Aveyron*, Bull., XXI, 1898, p. 30, tir. à part 47-48. On suit très bien au-delà des limites du département, sur les cartes de la Lozère et de la Haute-Loire et sur celle de l'Ardèche, dressées à l'aide de mes matériaux et de ceux de M. Bourdin.

J'ai aussi montré dans *Mat. pour l'Anthr. de l'Hérault* une disposition analogue. Pour l'Europe, on peut suivre à l'aide des cartes de Ripley, mais l'échelle en est insuffisante.

Cette règle souffre très peu d'exceptions en Europe : Rennes, Le Mans en France, Turin en Italie, Malaga en Espagne sont les plus notables. Elle n'est pas d'ailleurs tout à fait particulière aux grandes villes, et s'étend, avec de plus nombreuses exceptions, aux petites et même aux bourgs. Quand il n'y a pas une raison nécessaire pour qu'il en soit autrement, l'agglomération principale de chaque unité territoriale, si petite qu'elle soit, tend à coïncider avec le centre des plus faibles indices.

L'application est aussi générale dans les autres parties du monde.

La loi de répartition des villes semble être connexe avec une loi régissant la plus grande densité de la population, mais celle-ci n'a pas encore été dégagée avec une suffisante netteté. Elle se relie aussi d'une manière évidente à la loi des altitudes et à celle de répartition des richesses.

Loi des indices urbains. — *L'indice céphalique des populations urbaines est inférieur à celui des populations rurales qui les englobent immédiatement.*

La première constatation de cette loi a été faite par Durand de Gros dans l'Aveyron, en 1869 : Rodez, ruraux 86.2, urbains 83.2; Milhau, ruraux 85.8, urbains 84.4; Saint-Affrique, ruraux 83.4, urbains 82.2¹. De 1887 à 1890 j'ai trouvé les mêmes résultats dans les petites villes de l'Hérault : Clermont, ruraux

1. J'ai repris depuis l'étude de l'Aveyron, en collaboration avec Durand de Gros, dans *Mat. pour l'Anthr. de l'Aveyron*. Dans le canton de Rodez, les conscrits, presque tous paysans, de la commune chef-lieu, ont pour indice 86.73, ceux des communes suburbaines ont exactement le même indice, à deux centièmes près, 86.71, mais les communes éloignées sont bien plus brachycéphales, 87.71. Dans le canton de Villefranche, le chef-lieu, conscrits presque tous paysans, donne 85.96, les communes purement rurales 86.98.